



TI KÊR

COMMUNE DE LESNEVEN 29260

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération du 2 juillet 2020 – N° 9

DATE DE
CONVOCAATION

26 juin 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Dont 3 procurations

L'An deux mil vingt, le 2 juillet, à 20 h 00, le Conseil municipal s'est réuni à L'Atelier, avec un public restreint, sous la présidence de Mme BALCON, Maire.

Étaient présents : Mme BALCON, M. QUINQUIS, Mme CHAPALAIN, MM. CORNIC, LE VOURCH, Mme PLATTRET, M. KERMARREC, Mme QUILLÉVÉRÉ, MM. BOUCHARÉ, CORRE, Mme LE BIHAN, M. QUELLEC, Mme MORVAN, M. AUFFRET, Mme MOUSSET, M. ZANCHI, Mme LABASQUE, M. JACQ, Mme BONNO, M. BOIVIN, Mme ACQUITTER-SALIOU, MM. HABASQUE, LOAËC, Mme BERTHOU, M. CABON, Mme VARNIER.

Absents ayant donné procuration : Mmes ROUDAUT, MARTIN et BEUZIT ayant donné respectivement procuration à Mme PLATTRET, MM. LE VOURCH et LOAËC.

Mme CHAPALAIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Tarifs de la cantine et de la garderie

Dans les tarifs de la cantine et de la garderie, il est proposé d'ajouter ceci.
Des pénalités financières seront appliquées pour les prestations périscolaires dans les cas suivants :

- * *L'enfant est présent mais pas inscrit, une majoration sera appliquée sur le tarif habituel. Pour la garderie, ½ heure supplémentaire ; pour la cantine, le tarif le plus élevé sera appliqué.*
- * *L'enfant est inscrit mais pas présent, sans que ses parents aient prévenu ou fourni une attestation auprès du service périscolaire :*
 - *Pour la garderie : le matin (½ heure facturée) ; le soir (goûter + 1ère ½ heure facturés)*
 - *Pour la cantine : le repas sera facturé au plus haut tarif.*

Pour la cantine, il est proposé de créer un 4ème tarif, appelé « Tarif majoré » et de l'établir à 4,00 €.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur les modifications tarifaires des prestations périscolaires.

.../...

Avis de la commission « enfance-jeunesse-affaires scolaires » : favorable.
Avis de la commission « Finances – administration générale » : favorable, l'opposition prend acte.

Accord unanime du Conseil municipal.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le
Publiée ou notifiée le **06 JUL 2020**
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire,

Pour extrait conforme,
Le Maire,

